

Le rendez-vous professionnel dédié aux métiers d'art d'excellence à Nantes

Halles 1 & 2 – NANTES
Jeudi 5 décembre 2024



CANDIDATURE

Nom et Prénom :

Raison sociale :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Adresse de facturation (si différente) :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Email :

Liens internet (site/Instagram/Facebook) :

Statut RNE :

Forme juridique : EURL SARL Auto entrepreneur Autres : précisez :

Année de création de l'activité : Numéro d'immatriculation : Code APE :

Activité de l'entreprise (métier concerné) :

Label, distinction (EPV, Maître d'art, MOF, Prix...) :

PARTICIPATION

DESIGNATION	COÛT HT
DROIT D'INSCRIPTION individuel obligatoire comprenant :	
Kit communication digital (invitation, signature mail, bannière Facebook ...)	50,00 €
EMPLACEMENT INDIVIDUEL	
Espace de 6m ² (3m x 2m) :	200,00 €
Espace de 9m ² (3m x 3m) :	300,00 €
	TVA 20%
	Total TTC

Acompte obligatoire de 150€

Le rendez-vous professionnel dédié aux métiers d'art d'excellence à Nantes

Halles 1 & 2 – NANTES
Jeudi 5 décembre 2024



REGLEMENT GENERAL

1. ADMISSION

- Tout exposant doit être professionnel métiers d'art dans le domaine de la création ou du patrimoine en exercice au jour de son inscription ainsi que lors de l'événement. Toute demande est individuelle, sauf conditions spécifiées ci-après.
- Les revendeurs sont systématiquement refusés à cet événement. De plus, tout dossier incomplet sera retourné.

2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Seules les œuvres réalisées par le professionnel pourront être exposées et devront correspondre au métier exercé. Toute transgression à cette règle sera signalée aux organisateurs qui exigeront le retrait immédiat des objets, sans aucun recours ni dédommagement possible. Les produits présentés devront être en conformité avec la législation française.

3. FRAIS

- Les frais de participation comprennent la location du site d'accueil de l'événement et le personnel dédié, la scénographie, les frais techniques (alimentation électrique), le gardiennage, le nettoyage.
- Toute demande d'admission, pour être retenue, devra être accompagnée d'un chèque d'acompte établi à l'ordre de : CMA Pays de la Loire. Le chèque d'acompte sera encaissé, après acceptation du dossier par le jury, fin septembre.
- Si la candidature n'est pas retenue, cet acompte ne sera pas encaissé et sera restitué.
- **IMPORTANT** : le solde devra être réglé à réception de la facture et impérativement avant l'événement.
- Aucun chèque ne sera accepté sur le site

4. SÉLECTION DES EXPOSANTS

- Le comité de sélection retiendra les demandes en fonction des critères de qualité, de savoir-faire, d'originalité et de singularité.
- Cette première édition est ouverte uniquement aux professionnels métiers d'art immatriculée en Pays de la Loire.
- Les décisions du Jury de sélection sont sans appel.
- Les exposants sélectionnés s'engagent à participer aux réunions de préparation.

5. ENCAISSEMENT ET DÉSISTEMENT

- La validation de la demande de participation constitue un engagement ferme.
- En cas de désistement après l'acceptation du comité de sélection, l'acompte et le solde seront encaissés par les organisateurs.
- Si le désistement est dû à un événement grave (maladie, accident...), un justificatif sera demandé afin d'étudier le remboursement partiel ou total de la participation de l'exposant.

6. RÉPARTITION DES STANDS

- Les organisateurs établissent un plan de la « Galerie » et effectuent librement la répartition des emplacements, en tenant compte le plus possible des désirs exprimés par les exposants et de la scénographie envisagée.
- Le plan sera communiqué aux exposants une **quinzaine de jours avant la manifestation**.
- L'emplacement proposé est considéré comme accepté si aucune remarque n'a été formulée par l'exposant, sous 4 jours à réception du plan.

7. INSTALLATION, DÉMONTAGE ET AMÉNAGEMENT DU STAND

- L'installation devra se faire la veille de l'événement, **soit le mercredi 4 décembre 2024** suivant l'heure d'arrivée précisée par les organisateurs. Le démontage se fera le jeudi soir après la fermeture aux visiteurs.
- Les exposants doivent respecter les règlements de sécurité édictés par les pouvoirs publics et par la SAMOA (gestionnaire du lieu).
- Une scénographie de l'ensemble de la « Galerie » sera réalisée en fonction des pièces proposées par les exposants.
- Les organisateurs se réservent le droit de faire supprimer ou modifier les installations qui nuiraient à l'aspect général de la scénographie.

Le rendez-vous professionnel dédié aux métiers d'art d'excellence à Nantes

Halles 1 & 2 – NANTES

Jeudi 5 décembre 2024



REGLEMENT GENERAL

8. PERMANENCES

- Tout espace doit être occupé toute la journée durant par le gérant de l'entreprise ou son collaborateur.

9. ASSURANCES

- Chaque exposant doit être couvert par sa propre assurance en ce qui concerne ses œuvres ainsi qu'en matière de responsabilité civile professionnelle.
- Il devra donc faire le nécessaire auprès de son assureur.
- Les organisateurs ne seront pas tenus responsables des vols ou des dégâts qui pourraient se produire pendant l'installation, la durée de l'événement et le démontage.

10. PHOTOGRAPHIES

- L'exposant autorise expressément, à titre gracieux, les organisateurs à réaliser des photographies sur les produits présentés et à utiliser librement ces images sur tous supports, notamment publicitaires.
- En cas d'admission, l'exposant autorise également les organisateurs à utiliser les photographies jointes à leur dossier de candidature dans des publications et sous toutes formes d'édition exclusivement destinées à sa communication et à la promotion de l'événement.

11. ANNULATION

- En cas d'annulation de l'événement par les organisateurs pour des raisons sanitaires et de sécurité, les acomptes et soldes versés seront remboursés auprès des exposants.

12. CONTESTATION

- En cas de contestation, l'exposant doit exprimer sa réclamation par lettre recommandée au Président de la CMA Pays de la Loire. Si aucun accord n'est trouvé, le Tribunal Administratif de Nantes est seul compétent.

13. RENSEIGNEMENTS

Infos organisation & technique :

Pôle métiers d'art - Franck LAVILLONNIERE
06 44 25 69 27 – flavillonniere@artisanatpaysdelaloire.fr

Infos administration & réception candidatures :

Pôle métiers d'art - Delphine VINCENT
02 51 13 26 50 - dvincent@artisanatpaysdelaloire.fr